

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FDS n° : 10.1
 Date de création : 14 février 2017
 Remplace : 16 janvier 2017

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit : Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701
Utilisation générale : Dissolvant et détachant pour encre
Description du produit : Liquide jaune transparent

FABRICANT

Easiway Systems, Inc.
 540 S River Street
 Delano, MN 55328
 N° de téléphone 1 763 972-6306

www.easiway.com sales@easiway.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

(800) 255-3924: USA, Canada, Puerto Rico & US Virgin Islands
+1(813) 248-0585 ChemTel International (Appel à frais virés)
Numéro de Contrat Easiway Systems : MIS3609005

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

CLASSIFICATION SGH DE LA SUBSTANCE

Liquide inflammable	Catégorie 4 - Liquide combustible
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Irritation cutanée	Catégorie 2
Irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Non classé en vertu du GHS
Toxicité pour certains organes - exposition répétée	Catégorie 2 - par inhalation
Toxicité pour certains organes - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Toxicité pour la reproduction	Non classé en vertu du GHS
Toxicité aiguë	Catégorie 5 - voies respiratoires
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé en vertu du GHS
Dangereux pour le milieu aquatique	Catégorie 2

Catégorie de danger - signifie la répartition des critères au sein de chaque classe de danger, p. ex., la toxicité aiguë comprend cinq catégories de danger et les liquides inflammables comprennent quatre catégories de danger. Ces catégories comparent la gravité des dangers au sein d'une classe de danger. « Classification SGH de la substance » désigne la classe de danger du produit dans cette catégorie particulière et ne doit pas être considérée comme une comparaison des catégories de danger de manière plus générale. Le degré de gravité en vertu du SGH est « 1 », lequel est le plus grave et les numéros séquentiels indiquant une gravité moindre correspondante. « Non classé en vertu du GHS » ne possède pas de caractéristiques qui entrent dans l'une quelconque des catégories de cette classe de danger.

ÉLÉMENTS D'UNE ÉTIQUETTE SGH



DANGER

Mentions de danger

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H227 - Liquide combustible.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

H333 - Peut être nocif par inhalation.
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Général :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou une installation médicale.

P331 - NE PAS faire vomir.

P314 - Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P332 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin si le problème persiste.

P305 + P351 + P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P340 - Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre d'extinction, du sable pour l'extinction.

Stockage/élimination :

P403 + P235 + P404 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker dans un récipient fermé.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/fédérale.

SGH des Nations Unies

Selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), ce produit est considéré comme dangereux basé sur un danger par aspiration, une toxicité pour certains organes avec une exposition répétée par inhalation, et des lésions oculaires.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Composant</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° de registre CAS</u>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	7 - 13	64742-47-8
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol	15 - 40	88917-22-0
Esters aliphatiques dibasiques	30 - 60	1119-40-0, 627-93-0, 106-65-0
Éthoxylate d'alkyl phénol	8 - 10	127087-87-0
Éthers de glycol	< 1	111-76-2

4. PREMIERS SOINS

INHALATION :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les symptômes persistent après avoir transporté la personne à l'extérieur. Donner de l'oxygène si disponible, si les symptômes persistent et si un médecin n'est pas immédiatement disponible.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Enlever les lentilles de contact (si la victime en porte). Rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Si nécessaire, tenir doucement la paupière ouverte pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver la peau avec une solution savonneuse douce pour éliminer le produit. Un contact fréquent ou prolongé avec le produit peut causer un dégraissage et une irritation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INGESTION :

Le produit contient des hydrocarbures qui peuvent être aspirés dans les poumons en cas de vomissements provoqués. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. L'ingestion ne constitue pas une voie de pénétration probable si ce produit est utilisé selon les directives du fabricant. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : 91 °C/196 °F (Pensky-Martens)

Limites d'inflammabilité : Inconnues

Température d'auto-inflammation : Inconnue

DANGER GÉNÉRAL :

Un mélange de solvants est combustible et contribuera à alimenter un incendie. En cas d'exposition à une chaleur extrême lors d'un incendie, il peut se produire un danger d'explosion.

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :

Brouillard d'eau ou fine pulvérisation; extincteurs à poudre chimique; extincteurs à dioxyde de carbone; mousse; mousses antialcool (Type ATC). Utiliser un brouillard d'eau ou une fine pulvérisation pour refroidir les récipients exposés pour contrôler le chauffage.

MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH avec un masque complet fonctionnant en mode à demande de pression ou autre mode à pression positive. Pour de petits incendies extérieurs, lesquels peuvent facilement être éteints avec un extincteur portatif, le port d'un équipement de protection n'est généralement pas requis.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la substance d'origine en plus de produits de combustion, lesquels peuvent être plus irritants.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et substances organiques comme des aldéhydes selon la chaleur de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT TERRESTRE :

Absorber les petits déversements avec un matériau inerte comme du sable ou de la terre. Conteneuriser la matière de rebut. Endiguer les déversements importants pour contenir l'aire du déversement. Utiliser des procédures de nettoyage qui minimisent la contamination de la terre ou des masses d'eau.

DÉVERSEMENT D'EAU :

Retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'adsorbants appropriés. Se conformer aux procédures réglementaires environnementales locales pour le nettoyage d'un déversement dans des masses d'eau en ce qui a trait à la notification, au nettoyage et à l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION RECOMMANDÉE :

Les options d'élimination peuvent être dictées par d'autres matériaux mélangés avec ce produit. Éliminer conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale à l'aide de méthodes qui prennent en considération le recyclage et la récupération.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE : Ambiante **PRESSIION DE STOCKAGE :** Atmosphérique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GÉNÉRAL :

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart de matériaux incompatibles comme des agents comburants. Il est préférable de stocker le produit dans un endroit désigné pour des liquides inflammables/combustibles avec un confinement secondaire de déversement. Les résidus présents dans les récipients vides peuvent présenter un danger d'incendie. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

OSHA - COMPOSANTS DANGEREUX (29 CFR 1910.1200 et autres agences)

Composant	LIMITES D'EXPOSITION 8 h TWA (ppm)				
	OSHA PEL	ACGIH TLV	NIOSH REL	AIHA WEEL	Autres
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	140 mg/m ³ DFG MAK
Acétate d'éther monométhylrique de propylèneglycol	Aucune établie	Aucune établie	100 ppm	50 ppm*	
Esters aliphatiques dibasiques	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	
2-Butoxyéthanol	240 mg/m ³	130 mg/m ³	24 mg/m ³		49 mg/m ³ DFG MAK
Éthoxylate d'alkyl phénol	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	

*Aucune établie pour ce composé. Ceci est pour un composé similaire.
DFG MAK - Limites d'exposition TWA allemandes.

MESURES D'INGÉNIERIE :

Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition établies. Fournir des douches oculaires et des douches de sécurité à des endroits accessibles aux utilisateurs du produit. Fournir des installations de lavage des mains pour une utilisation régulière par le personnel qui utilise ce produit.

PROTECTION PERSONNELLE :

Il faut porter des lunettes de protection contre les éclaboussures et un tablier au moment de verser ce produit pour éviter tout contact avec le liquide. Il est recommandé de porter une protection pour les mains en cas de contact direct possible avec le liquide. Le choix des gants doit être approprié pour le mélange de solvants et pour l'activité particulière en cours. REMARQUE : les gants de nitrile sont des gants à usage général offerts dans une grande variété d'épaisseurs qui protègent contre la plupart des produits chimiques. La protection respiratoire doit être appropriée pour une exposition à des solvants et utilisée s'il est impossible d'avoir une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition dans les limites d'exposition comme cela pourrait se produire lors du nettoyage d'un déversement.

ÉVALUATION DE L'EXPOSITION :

Le nettoyeur et détachant pour écran EasiSolv 701 est un mélange de solvants avec des limites d'exposition établies pour ses composants. Les expositions atmosphériques dépendent des spécificités d'utilisation et de la ventilation disponible. L'odeur n'est pas une indication d'exposition. La surveillance individuelle est la responsabilité de l'employeur et doit être réalisée pour évaluer l'exposition individuelle aux composants du nettoyeur et détachant pour écran EasiSolv 701 dans des conditions d'utilisation normale. L'utilisateur peut utiliser des techniques de bandes d'exposition pour générer ses propres limites d'exposition. Mais cela dépasse les services du fournisseur dans le cadre de cette FDS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de vapeur :	0,08 mm de Hg à 20 ° C/68 °F	Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Densité :	1,01 à 20 ° C/68 °F	Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	Non soluble	Odeur :	légère d'éther
pH :	Sans objet	Aspect :	Jaune transparent
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible	État physique :	Liquide
Viscosité :	< 10 cps	Domaine d'inflammabilité :	Inconnu
Point d'éclair :	91 °C/196 °F (Pensky-Martens)	Teneur en COV :	910 g/l (7,6 lb/gallon)
Densité de vapeur :	Plus lourd que l'air		calculé par la méthode 24 de l'EPA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRAL :

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Oxydants forts, acides et alcalis

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :

Peut se décomposer à une température élevée. Une décomposition thermique génère du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone. D'autres décompositions dépendent de la température.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ POUR LES ANIMAUX :

<u>Composant</u>	<u>Essai de toxicité aiguë</u>	<u>Valeur</u>	<u>Espèces</u>
Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701	D	> 3 000 mg/kg	Rat
Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701	DL ₅₀ par voie cutanée	> 2 000 mg/kg	Lapin
Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701	CL ₅₀ par inhalation	> 11 mg/l/4 h	Rat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL ₅₀ par voie orale	> 5 000 mg/kg	Rat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL ₅₀ par voie cutanée	> 2 000 mg/kg	Lapin
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL ₅₀ par inhalation	> 5,2 mg/l/4 h	Rat
2-Butoxyéthanol	DL ₅₀	470 mg/kg	Rat
Acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol	DL ₅₀ par voie orale	> 2 930 mg/kg	Rat
Acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol	CL ₅₀ par inhalation	5,7 mg/l	Rat
Acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol	DL ₅₀ par voie cutanée	> 5 000 mg/l	Lapin
Éthoxylates d'alkyl phénol	DL ₅₀	1 310 mg/kg	Rat

VOIES DE PÉNÉTRATION :

Inhalation de vapeurs; ingestion de liquide; perméation par la peau; contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EFFETS CHRONIQUES SUR LES HUMAINS :

L'acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol (DGMEA) ne présente pas d'information particulière. Toutefois, les éthers de propylèneglycol en général ont présenté peu d'effets indésirables lors d'études de deux à treize semaines sur des doses répétées à des niveaux d'exposition uniformes et les effets observés étaient de nature bénigne. Aucun effet indésirable n'a été observé sur les organes de reproduction, les taux de fertilité et autres indices communément surveillés. Aucune observation lors d'études sur des doses répétées n'indiquait que ces produits chimiques constituaient un danger pour la reproduction pour la santé humaine. La valeur probante de la preuve indique qu'il est peu probable que ces composés soient génotoxiques. Les distillats légers (pétrole), hydrotraités ne sont pas considérés comme un risque mutagène ou un sensibilisant cutané, et ne sont pas classés comme un agent cancérogène, mais un contact répété avec la peau chez des animaux a produit une irritation et un cancer de la peau. Cause des effets sur les reins à la suite d'une exposition répétée chez les rats mâles, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme pertinents pour les humains. Esters dibasiques - des indications limitées suggèrent qu'une exposition professionnelle répétée ou à long terme peut produire des effets cumulatifs sur la santé qui touchent les organes ou les systèmes biochimiques. Une inhalation chronique de solvants peut entraîner une altération du système nerveux, du foie et du sang. Les éthoxylates d'alkyl phénol présentent des informations mixtes sur leur toxicité chronique chez les humains. On ne trouve pas d'informations importantes sur la toxicité chronique.

Yeux :

Peut provoquer une irritation des yeux. Un contact avec l'œil peut causer une irritation modérée.

Peau :

Un contact prolongé ou répété peut se traduire par un dégraissage ou un dessèchement de la peau, lequel peut entraîner une irritation cutanée et une dermatite. Les personnes atteintes d'une affection cutanée préexistante doivent éviter tout contact cutané avec ce produit.

Ingestion :

Nocif ou mortel en cas d'ingestion et d'aspiration dans les poumons.

Inhalation :

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Des concentrations élevées peuvent causer des maux de tête, des nausées, une faiblesse, des étourdissements et une stupeur. Peut provoquer des vertiges et une somnolence.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<u>Espèces</u>	<u>Information sur les essais</u>	<u>Concentration</u>	<u>Composant</u>
Pimephales promelas	CL ₅₀ - 96 h	3,8 - 6,2 mg/l	Éthoxylates d'alkyl phénol
Daphnie magna	CL ₅₀ - 48 h	9,3 - 21,4 mg/l	Éthoxylates d'alkyl phénol
Bactérie	Cl ₅₀ - 16 h	> 1 000 mg/l	Éthoxylates d'alkyl phénol
Poisson	CSEO/DSEO (modélisées)	> 0,01- < 0,1 mg/l	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Crustacés aquatiques	CSEO/DSEO (modélisées)	> 0,1 - < 0,1 mg/l	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Microorganismes	CL/CE/Cl ₅₀	> 100 mg/l	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Daphnie magna	CL ₅₀	1 090 mg/l	Acétate d'éther monométhyle de propylèneglycol
Vairon à grosse tête	CL ₅₀	151 mg/l	Acétate d'éther monométhyle de propylèneglycol

Le mélange est toxique sur le plan aquatique selon des données sur ses constituants.

PRODUITS DE BIODÉGRADATION :

Devrait être intrinsèquement biodégradable selon les informations disponibles sur ses constituants. Contient des constituants avec le potentiel d'être bioaccumulable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer tout déchet conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale. Établir la catégorie de déchet EPA RCRA au moment de l'élimination comme le mélange avec d'autres matières peut modifier sa catégorie. Les récipients peuvent contenir des résidus qui doivent être traités au moment de l'élimination. Le recyclage des récipients doit traiter tout résidu restant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La désignation officielle de transport, la classe de danger et le groupe d'emballage suivants sont conformes aux exigences réglementaires 49 CFR du Département des transports (DOT aux États-Unis), tableau des matières dangereuses 172.101

Information sur l'expédition sous la norme 49 CFR	Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701
Symboles	« G » - Identifie les bonnes désignations officielles de transport pour lesquelles un ou plusieurs noms techniques de matières dangereuses doivent être inscrits entre parenthèses, en association avec la description de base. Consulter 172.203(k).
Numéro UN	NA 1993
Désignation officielle de transport	Non DOT réglementé pour le transport domestique dans des conteneurs dont la capacité est inférieure à 119 gallons (450 litres)
Classe de danger	NA 1993 Liquide combustible, n.s.a. (Contient : acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol)
Groupe d'emballage	3
Codes d'étiquette	III
Dispositions particulières (172.102)	Aucun
Emballage - Exceptions	IB3, T1,T4,TP1
Emballage - non en vrac	49 CFR 173.150 Exceptions pour la Classe 3 - liquides inflammables
Emballage - vrac	S.O.
Limitation des quantités - aéronefs/services ferroviaires de voyageurs	consulter la norme 49 CFR 173.241
Limitation des quantités - avions-cargos seulement	S.O.
Arrimage de vaisseau - Emplacement	220 I
Arrimage de vaisseau - Autre	A - signifie que le matériau peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire-cargo ou un navire à passagers
	Aucune information

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

État de l'inventaire de produits chimiques

Ingrédients inscrit(s) sur : Les inventaires TSCA, LIS, du Japon et de la CE.

SARA Section 302 - Notification de planification d'urgence - Aucune

SARA Section 304 - Notification de largage d'urgence - Aucun composant supérieur à 0,1 % dans le mélange

SARA 311/312 - Catégories de dangers pour la Section 311/312 de SARA Déclaration - Catégorie de danger immédiat (aigu) pour la santé; Incendie

CERCLA - Substance dangereuse - Aucun composant supérieur à 0,1% dans le mélange

RCRA - Classification de déchets dangereux - Aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

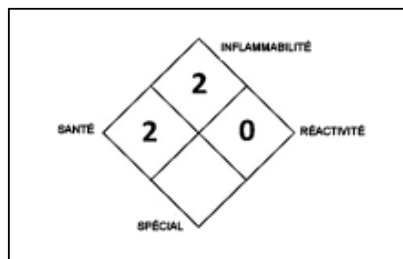
Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des composants à l'état de traces qui sont sur la liste de la Proposition 65 de la Californie (1,4-dioxane, oxyde d'éthylène).

16. AUTRES INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS - NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA)

Le « losange sur les incendies » de la norme NFPA 704 est utilisé par le personnel d'urgence pour découvrir rapidement les risques posés le produit lors d'une intervention pour un incendie ou un déversement ou autre événement inhabituel.



Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701 Détachant

Explication sur la classification NFPA comme elle est appliquée au produit au nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701

INFLAMMABILITÉ 2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'il puisse s'enflammer.

SANTÉ 2 - Une exposition intense ou continue, mais non chronique, provoquera une incapacité temporaire ou une lésion résiduelle possible.

RÉACTIVITÉ 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition à un incendie, et n'est pas hydroréactif.

SPÉCIAL - contient des symboles particuliers qui s'appliquent au produit. Dans ce cas, aucune condition particulière ne s'applique.

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS)

Le HMIS est un classement numérique du danger qui comporte l'utilisation d'étiquettes de couleur élaborées par l'American Coatings Association comme une aide de conformité à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA.

Nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701 Détachant

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

Explication sur la classification HMIS comme elle est appliquée au produit au nettoyant et détachant pour écran EasiSolv 701

SANTÉ 2 - Une lésion temporaire ou mineure peut survenir.

INFLAMMABILITÉ 2 - La substance qui doit être modérément chauffée ou exposée à des températures ambiantes élevées avant qu'elle puisse s'enflammer. Comprend des liquides avec un point d'éclair de 38 °C (100 °F) ou plus, mais inférieur à 93 °C (200 °F).

RÉACTIVITÉ 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition à un incendie, et n'est pas hydroréactif.

CRÉATION/RÉVISION - SOMMAIRE :

Créée le : 14 février 2017

Cheryl Sykora, CIH, CSP, CHMM

Spécialiste enregistrée, conceptrice de FDS et d'étiquette n° 118534
LEGEND TECHNICAL SERVICES, INC.

88 Empire Drive, Saint Paul, Minnesota 55103

651 221-4085



LES RENSEIGNEMENTS ONT TRAIT CE PRODUIT EN PARTICULIER. ILS PEUVENT NE PAS ÊTRE VALIDES POUR UNE TELLE SUBSTANCE SI ELLE EST UTILISÉE EN ASSOCIATION AVEC TOUTE AUTRE SUBSTANCE OU DANS TOUT AUTRE PROCÉDÉ. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE S'ASSURER LUI-MÊME DE LA PERTINENCE ET DE LA COMPLÉTUDE DE CES RENSEIGNEMENTS POUR SON UTILISATION PARTICULIÈRE. TOUS LES PRODUITS PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC PRUDENCE. BIEN QUE CERTAINS RISQUES SOIENT DÉCRITS ICI, NOUS NE POUVONS GARANTIR QUE CEUX-CI SONT LES SEULS RISQUES QUI EXISTENT.